



**PARTENAIRES FINANCIERS :**

*Agence de l'Eau Rhin Meuse  
Agence de l'Eau Seine Normandie  
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
Chambre d'Agriculture de la Meuse*



***ETAT DES LIEUX  
DU RECYCLAGE AGRICOLE  
DES BOUES  
ET DES AUTRES DECHETS  
EN MEUSE***

**Réalisation:** Denis PEUREUX (Chambre d'Agriculture de la Meuse)  
et Pierre Antoine MARET (stagiaire ISAB)

**Année 1995**

# Sommaire

<b>ABREVIATIONS</b> .....	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>10</b>
<b>LES CONTRAINTES</b> .....	<b>14</b>
<b>I) Les contraintes générales</b> .....	<b>14</b>
1) Hydrogéologie .....	14
2) Hydrographie .....	15
3) La protection de la Faune et de la Flore .....	16
4) Topographie, climat, urbanisation .....	18
5) Note complémentaire .....	18
<b>II) les contraintes pédologiques</b> .....	<b>19</b>
1) La situation générale .....	19
2) Description générale des sols .....	19
3) Effluents d'élevage et boues <b>d'épuration</b> .....	20
4) Méthode cartographique .....	20
5) Recyclage des <b>effluents</b> d'élevage .....	21
6) La capacité de recyclage des boues d'épuration par les sols .....	21
<b>III) Les contraintes agricoles</b> .....	<b>23</b>
1) Valeur agronomique des boues d'épuration et effluents d'élevage .....	23
2) Contraintes liées aux productions végétales .....	25
3) Contraintes liées à la production animale .....	27
4) Autres contraintes agricoles .....	29
<b>IV) les contraintes réglementaires</b> .....	<b>30</b>
1) Cadre général .....	30
2) Déclaration ou autorisation .....	30
3) Le Règlement Sanitaire Départemental .....	31
4) Le code de <b>bonnes</b> pratiques agricoles .....	31
5) <b>Les boues</b> de papeteries .....	31
6) Le suivi des épandages .....	31
7) Réglementation pour la mise en <b>décharge</b> .....	31
<b>Bilan des contraintes</b> .....	<b>32</b>

<b>LA METHODOLOGIE</b> .....	<b>35</b>
<b>I) Les producteurs</b> .....	<b>35</b>
<b>II) Les "recycleurs"</b> .....	<b>36</b>
<b>III) Les consommateurs</b> .....	<b>36</b>
 <b>LES STATIONS D'EPURATIONS URBAINES</b> .....	 <b>38</b>
<b>I) Présentation de l'épuration urbaine</b> .....	<b>38</b>
<b>II) Le recyclage des boues des petites stations</b> .....	<b>39</b>
1) Les stations urbaines produisant des boues par aération prolongée ou lit bactérien.....	39
2) Le recyclage des boues des lagunes ou de stations à procédés primaires .....	44
<b>III) Les grandes stations.</b> .....	<b>46</b>
1) Présentation.....	46
2) La production de boues.. .....	47
<b>IV) Les stations restructurées, obsolètes et supprimées</b> .....	<b>49</b>
1) Les restructurations : Revigny, Spincourt.....	49
2) Les stations en mauvais état : Montmédy, Pagny sur Meuse, Saint Germain sur Meuse, Combles nouvelle.	49
3) Des suppressions qui conduisent à des fusions .....	49
<b>V) Les nouvelles stations et les augmentations de productions prévisibles</b> .....	<b>50</b>
1) Les nouvelles stations .....	50
2) Les augmentations de boues urbaines.. .....	50
<b>Bilan des boues urbaines</b> .....	<b>51</b>
 <b>LES BOUES INDUSTRIELLES</b> .....	 <b>53</b>
<b>I) Présentation générale des entreprises</b> .....	<b>53</b>
<b>II) Le recyclage des boues de l'industrie agro-alimentaire</b> .....	<b>54</b>
1) Les laiteries BESNJER et PRO-BEL : groupe 1 .....	54
2) Les industries agro-alimentaires <b>IDEVAL, HUTIN, LACTO-SERUM FRANCE</b> : groupe 2 .....	58
3) Une exception dans le recyclage des boues des industries agro-alimentaires : la fromagerie Renard- Gillard de Biencourt sur Orge .....	62
<b>III) Le recyclage des boues papetières</b> .....	<b>62</b>
1) La papeterie <b>Jeand'Heurs</b> à Lisle en Rigault .....	62
2) La papeterie <b>Sibille</b> - Dalle à Stenay.. .....	63
<b>IV) La société Albright et Wilson</b> à <b>HAN</b> sur Meuse .....	<b>65</b>
<b>V) La société Progilor</b> à <b>Charny</b> sur Meuse .....	<b>65</b>
<b>VI) Les augmentations du tonnage des boues industrielles</b> .....	<b>65</b>
<b>BILAN: Les boues industrielles</b> .....	<b>66</b>

3) Le Conseil Général .....	87
4) La Chambre d'Agriculture de la Meuse.....	87
5) Schéma d'ensemble .....	87
<b>II) Les actions à mener par la Mission .....</b>	<b>88</b>
1) Le schéma départemental d'épandage .....	88
2) La méthodologie du recyclage agricole .....	89
3) La communication, .....	91
4) La Chambre d'Agriculture et la Mission .....	92
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>95</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>97</b>

Documents annexes :

Annexe 1 : Cartes , tableaux et fiches récapitulatives des grandes stations d'épuration

Annexe 2 : La réglementation

# INTRODUCTION

Les progrès réalisés dans le domaine de l'épuration des eaux usées ont fait apparaître une quantité croissante de boues. Les exploitants de stations d'épuration se sont interrogés sur la destination à apporter à leurs boues qu'elles soient liquides, pâteuses ou bien même solides. Abandonner ce résidu organique en décharge, l'incinérer ou le restituer à la terre, voilà les alternatives possibles à ce jour. Le choix devient d'autant **plus** difficile qu'il faut **recycler** ce déchet en préservant l'environnement sachant que des métaux lourds et autres micropolluants, le **plus souvent** à l'état de traces, sont contenus dans les boues. Par ailleurs, la réglementation obligera la fermeture des décharges en 2002. Les contraintes économiques restent le plus souvent primordiales dans la décision finale.

L'agriculture meusienne est favorable à la restitution des matières organiques en agriculture, dès lors qu'elle participe à la fertilisation et qu'elle respecte la règle de la priorité à l'épandage des déjections animales. Le monde agricole reste pourtant méfiant vis à vis de ce déchet provenant soit des villes, soit des industries. Il appréhende les problèmes que pourrait amener l'utilisation de ce nouveau produit, mais plus encore il craint les soulevées médiatiques comme celles survenues au cours de l'été 95 à Verdun et Bar-le-Duc.

La **Chambre d'Agriculture de la Meuse** en tant que partenaire du monde agricole, les **Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie** et l'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**, vu l'importance que prenait le recyclage des déchets en agriculture, ont désiré en réaliser un état des lieux. Un inventaire exhaustif des déchets et des sous-produits organiques produits et recyclés en agriculture s'avère être le point de départ avant toute autre démarche. Un comité de suivi a été mis en place, les organismes concernés sont reportés à la page suivante.

Cette étude a été confiée à la Chambre d'Agriculture de la Meuse. Nous y avons recensé l'ensemble des contraintes relatives au recyclage agricole. Elles visent à la protection de l'eau, de la faune, de la flore, des habitants. Ce chapitre démontre l'intérêt à apporter au système sol - culture qui achève l'épuration de l'eau commencée en station d'épuration. Il insiste sur la diversité des exploitations agricoles et sur le respect à apporter aux textes réglementaires.

Le mode de recyclage des boues des stations d'épuration urbaines et industrielles est passé en revue sur le département. Nous signalons les quelques flux de boues **connus** ainsi que les autres déchets organiques épandus en agriculture. Nous avons aussi sollicité l'ensemble des partenaires de la filière pour connaître leurs problèmes et leurs souhaits.

Par **cette** étude, nous voulons mettre en évidence les points positifs et négatifs dans la mise en oeuvre du recyclage agricole des boues. Nous proposons aussi quelques actions à **mener** pour que **l'utilisation** des boues en Meuse soit un atout pour ses acteurs, tout en, préservant l'environnement.

## CONCLUSION

La production annuelle de boues industrielles et urbaines sur le département de la Meuse devrait approcher 20 000 t M.S. dans les 5 années à venir. Actuellement, plus de 90 % de ce déchet organique est recyclé en agriculture, mais les épandages rencontrent bon nombre de problèmes.

Le choix d'une parcelle d'épandage doit prendre en compte :

- l'analyse de son contexte naturel : eaux superficielles et souterraines, faune, flore, comportement du sol
- l'appréciation des risques locaux de nuisances au tiers
- la connaissance de son utilisation au sein d'une exploitation agricole: présence d'élevage, cultures pratiquées.

Par ailleurs, une vision globale d'un secteur ou d'une grande zone au travers d'un schéma départemental de l'épandage agricole permet d'analyser les possibilités de nouveaux projets et de vérifier la cohérence de l'existant.

La production de boues diffère suivant les stations d'épuration. La quantité, la qualité, la présentation de la boue impliquent des filières spécifiques. Cependant, le recyclage agricole doit satisfaire à quatre précautions: un stockage suffisant, un plan d'épandage, une convention agriculteurs - maître d'ouvrage et un suivi agronomique. Ce sont autant de facteurs positifs pour la pérennisation de la filière.

Dans ce domaine les administrations, les Agences de l'Eau, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture sont des interlocuteurs privilégiés, mais restent cantonnés à leur propre compétence ( la qualité de l'eau, la préservation de l'espace, l'aide technique aux agriculteurs... ). La coordination de ces organismes en un interlocuteur neutre, résoudrait de nombreux problèmes de communication à l'intérieur de la filière.

L'absence d'une communication fait aussi défaut au public et association de protection de la nature. Pour eux, la transparence par l'information pour tous garantira le respect de l'environnement et la fin des nuisances.

La demande d'une Mission de Recyclage de Boues sur le département de la Meuse existe. La Chambre d'Agriculture de la Meuse peut en assurer la maîtrise d'ouvrage. Elle sera le lien entre les producteurs, les utilisateurs de boues et de tous les autres partenaires de la filière pour que tous y trouvent un intérêt.